ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Education nationale, jeunesse et sports : publications

Question écrite n° 10078

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, s'il est possible d'envisager la publication au Bulletin officiel de l'education nationale des resultats aux elections des representants des personnels aux commissions consultatives paritaires departementales et academiques competentes pour les maitres directeurs. Il lui demande par ailleurs quels ont ete les resultats obtenus lors du dernier renouvellement de ces instances.

Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant d'une gestion deconcentree, il n'a pas ete juge necessaire de proceder a un recensement national exhaustif des resultats de ces elections. Par ailleurs, le nouveau statut des directeurs d'ecole fixe par le decret no 89-122 du 24 fevrier 1989 publie au Journal officiel de la Republique francaise du 26 fevrier 1989 a supprime les commissions consultatives paritaires academiques et departementales.

Données clés

Auteur : M. Bourg-Broc Bruno
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10078
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 932